

0691484N
ACADEMIE DE LYON
COLLEGE LE PLAN DU LOUP
35 ALLEE ALBAN VISTEL
69110 STE FOY LES LYON
Tel : 0472167090

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Adoption du PV de la séance du 29 juin 2020

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 2
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 23/09/2020
Réuni le : 13/10/2020
Sous la présidence de : Jean-Claude Baus
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte à l'unanimité le PV de la séance du 29 juin 2020.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Adoption à l'unanimité du PV de la séance du 29 Juin 2020 adressé le 2 juillet aux membres du conseil d'administration.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0691484N
ACADEMIE DE LYON
COLLEGE LE PLAN DU LOUP
35 ALLEE ALBAN VISTEL
69110 STE FOY LES LYON
Tel : 0472167090

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Adoption de l'ordre du jour modifié

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 3
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 23/09/2020

Réuni le : 13/10/2020

Sous la présidence de : Jean-Claude Baus

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte à l'unanimité l'ordre du jour modifié de la séance du 13 octobre

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Les membres du CA adoptent à l'unanimité l'ordre du jour modifié (cf. diaporama).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Baus

Prénom : Jean-Claude

Signé le: 16/10/2020 14:33:34

0691484N
ACADEMIE DE LYON
COLLEGE LE PLAN DU LOUP
35 ALLEE ALBAN VISTEL
69110 STE FOY LES LYON
Tel : 0472167090

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 1

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 23/09/2020

Réuni le : 13/10/2020

Sous la présidence de : Jean-Claude Baus

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

SAAAS : Convention entre le collège et le Sessad SAAAS pour le suivi médico éducatif d'un élève de 5ème dans et hors de l'établissement.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Baus

Prénom : Jean-Claude

Signé le: 16/10/2020 14:33:29

0691484N
ACADEMIE DE LYON
COLLEGE LE PLAN DU LOUP
35 ALLEE ALBAN VISTEL
69110 STE FOY LES LYON
Tel : 0472167090

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 4

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 23/09/2020

Réuni le : 13/10/2020

Sous la présidence de : Jean-Claude Baus

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Mme Seyssel : Convention permettant l'intervention d'une ergothérapeute dans l'enceinte du collège et sur le temps scolaire pour le suivi d'une élève de 6ème.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0691484N
ACADEMIE DE LYON
COLLEGE LE PLAN DU LOUP
35 ALLEE ALBAN VISTEL
69110 STE FOY LES LYON
Tel : 0472167090

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 12
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 23/09/2020
Réuni le : 13/10/2020
Sous la présidence de : Jean-Claude Baus
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :
Mme Poncin : Convention permettant l'intervention d'une ergothérapeute dans l'enceinte du collège et sur le temps scolaire pour le suivi d'une élève de 6ème.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du conseil d'administration
Nom : Baus
Prénom : Jean-Claude
Signé le: 16/10/2020 14:33:58

0691484N
ACADEMIE DE LYON
COLLEGE LE PLAN DU LOUP
35 ALLEE ALBAN VISTEL
69110 STE FOY LES LYON
Tel : 0472167090

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 8
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 23/09/2020
Réuni le : 13/10/2020
Sous la présidence de : Jean-Claude Baus
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :
CSI : Présentation et adoption de la "Convention de groupement comptable" entre le Lycée International de Gerland et le collège du Plan du loup (document C.S.I).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0691484N
ACADEMIE DE LYON
COLLEGE LE PLAN DU LOUP
35 ALLEE ALBAN VISTEL
69110 STE FOY LES LYON
Tel : 0472167090

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 6
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 23/09/2020
Réuni le : 13/10/2020
Sous la présidence de : Jean-Claude Baus
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

FCPE : autorisation de mise à disposition d'une salle en dehors du temps scolaire. Le modèle de convention utilisée est celui proposée par la Métropole.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0691484N
ACADEMIE DE LYON
COLLEGE LE PLAN DU LOUP
35 ALLEE ALBAN VISTEL
69110 STE FOY LES LYON
Tel : 0472167090

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 5

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 23/09/2020

Réuni le : 13/10/2020

Sous la présidence de : Jean-Claude Baus

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Association l'Entraide : Prêt, en dehors du temps scolaire de la salle C103 à l'association l'Entraide du Plan du Loup pour l'organisation de réunion.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Baus

Prénom : Jean-Claude

Signé le: 16/10/2020 14:33:40

0691484N
ACADEMIE DE LYON
COLLEGE LE PLAN DU LOUP
35 ALLEE ALBAN VISTEL
69110 STE FOY LES LYON
Tel : 0472167090

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 7
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 23/09/2020
Réuni le : 13/10/2020
Sous la présidence de : Jean-Claude Baus
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Printemps des Poètes : les membres du Conseil d'Administration adoptent à l'unanimité des membres présents la signature de la convention de coopération avec l'Association "Allez, En Scène !" pour la préparation des élèves de 5èmeS et 4èmeS au concours le Printemps des Poètes ; l'association l'Entraide du Plan du Loup prend en charge la partie financière.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0691484N
ACADEMIE DE LYON
COLLEGE LE PLAN DU LOUP
35 ALLEE ALBAN VISTEL
69110 STE FOY LES LYON
Tel : 0472167090

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 10
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 23/09/2020
Réuni le : 13/10/2020
Sous la présidence de : Jean-Claude Baus
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :
Turbo-Self : Contrat définissant la liste des logiciels et matériels bénéficiant d'une assistance de la part du service technique de la société INCB (logiciel Turbo-Self, borne de demi-pension, compteur passages au self).
Le contrat est souscrit pour 3 ans.
Le coût annuel du contrat est de 605.60 € HT.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du conseil d'administration

Nom : Baus
Prénom : Jean-Claude
Signé le: 16/10/2020 14:33:53

0691484N
ACADEMIE DE LYON
COLLEGE LE PLAN DU LOUP
35 ALLEE ALBAN VISTEL
69110 STE FOY LES LYON
Tel : 0472167090

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 11
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 23/09/2020
Réuni le : 13/10/2020
Sous la présidence de : Jean-Claude Baus
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Izieu : acceptation et affectation du don de l'association "L'entraide du Plan du Loup" d'un montant de 385.00€ pour participer au financement du transport des élèves de 3ème vers la maison des enfants à Izieu.
Pour information le coût total de la sortie est de 1 835.00 € financé pour 1 000.00 € par une subvention projet pédagogique, 450.00 € subvention transport Métropole, et 385.00 € don Entraide).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Baus

Prénom : Jean-Claude

Signé le: 16/10/2020 14:33:56

0691484N
ACADEMIE DE LYON
COLLEGE LE PLAN DU LOUP
35 ALLEE ALBAN VISTEL
69110 STE FOY LES LYON
Tel : 0472167090

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 9
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 23/09/2020
Réuni le : 13/10/2020
Sous la présidence de : Jean-Claude Baus
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

"Allez, En scène" : acceptation et affectation du don de l'association "L'Entraide du Plan du Loup" d'un montant de 400.00€ pour le financement de l'intervention de l'association "Allez, En scène!" dans le cadre du Printemps des poètes 2021.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Baus

Prénom : Jean-Claude

Signé le: 16/10/2020 14:33:50